

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-VILLAGES

**RAPPORT**  
**D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**2022**

Vu pour être annexé à la délibération n°2022-02-001 en date du 24 février 2022



# Table des matières

Préambule .....	4
Contexte général .....	5
Situation économique .....	5
La loi de finances 2022 .....	6
La situation financière de Saint-Sauveur-Villages .....	8
Une situation saine mais fragile .....	8
Un endettement maîtrisé .....	9
2022, un budget d'impulsion .....	10
Une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement .....	10
Quels projets pour une commune nouvelle ? .....	14
Recettes de fonctionnement .....	19
Recettes d'investissement .....	23
Zoom sur les communes déléguées .....	24
Les budgets annexes .....	25
Lotissement Georges Girard .....	25
Lotissement Le Mesnilbus .....	25
Lotissement Vaudrimesnil .....	25
Budget assainissement .....	26

*Les éléments de rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du budget primitif.*

# Préambule

---

## Le cadre juridique

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que

*« Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. »*

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire poursuit un double objectif :

- De permettre au Conseil Municipal d'appréhender les conditions dans lesquelles le budget primitif sera élaboré : contexte général, situation financière de la collectivité,
- De définir les grandes orientations politiques et leurs traductions financières.

C'est un débat constructif autour des moyens consacrés aux projets de la municipalité.

Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale dans la construction du budget sur la base du projet politique de la mandature.

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire (ROB), présent document, visant à présenter le cadre dans lequel s'inscrit le budget de la collectivité, la situation financière de la collectivité et les engagements pluriannuels.

Le ROB est aussi un outil contribuant à la démocratie participative en renforçant l'information des habitants sur la situation financière de la commune mais également sur les projets qui seront mis en œuvre. Ainsi, il doit être disponible sur le site internet.

## Le projet politique de la municipalité

En début de mandat, l'équipe municipale a lancé différents diagnostics : une enquête auprès des habitants (320 foyers ont répondu au questionnaire), une résidence d'architectes pour mettre en évidence les richesses de Saint-Sauveur-Villages, un ABC de la Biodiversité en cours de déploiement.

Le souhait de la municipalité est de défendre des services publics efficaces afin de diversifier et d'offrir aux habitants de tous les âges et de toutes les strates, des équipements qui pourront bénéficier au plus grand nombre. Les projets en termes d'infrastructures, de bâtiments, de réorganisation doivent répondre aux attentes écologiques. La prise en compte de l'environnement et de la durabilité des projets doit être le fil rouge de toutes les décisions communales.

# Contexte général

---

## Situation économique

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de la COVID-19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Les plans de soutien budgétaire et la vaccination ont contribué à atténuer les pertes de croissances. Néanmoins, la reprise est différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis ont commencé rapidement la reprise, la Chine a dépassé son niveau de croissance pré-pandémique, tandis que l'Europe a peiné à repartir du fait de mesures sanitaires plus restrictives. D'autant plus que d'autres obstacles sont venus ralentir la vigueur de la reprise. La montée des prix de l'énergie a provoqué une accélération de l'inflation au second semestre 2021. Les pénuries de biens intermédiaires ont limité certaines productions industrielles. De plus, les confinements successifs ont provoqué une désorganisation des chaînes logistiques et des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs.

L'année 2022 devrait permettre de retrouver le niveau de PIB préalable à la pandémie. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, pourrait ralentir à 4,1 % pour 2022. La croissance de la zone euro a été plus tardive que dans certains pays mais elle paraît solide. En 2021, la croissance de la zone atteint 5,3 % puis elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

En France, l'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année de restriction, le PIB est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (2019). Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire, la consommation des ménages a progressé de 5 % au troisième trimestre 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance. L'investissement est resté stable en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % au 3<sup>ème</sup> trimestre contre 1,2 % au 2<sup>ème</sup> trimestre), alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs.

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise sanitaire a été amortie. Les créations d'emploi combinée à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en terme de recrutement qui s'explique par un problème d'appariement entre offre et demande de travail.

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0% en décembre 2020, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4% en décembre 2021. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie. Même s'il est difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement rendent les projections d'inflation très incertaines.

## La loi de finances 2022

Approuvée le 30 décembre 2021, la loi de finances pour 2022 s'appuie sur des prévisions optimistes après deux années marquées par la crise sanitaire qui a impacté la situation des finances publiques. Elle s'appuie sur une croissance soutenue avec une prévision de +4%, ce qui permettrait de réduire le déficit public.

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du Plan de relance, notamment orienté sur le renforcement des mesures pour l'emploi et sur la transition écologique, notamment avec la prolongation du dispositif MaPrimRenov', et le développement des énergies renouvelables.

Les baisses des impôts des particuliers et des entreprises sont maintenues. La réforme de la taxe d'habitation se poursuit avec une exonération de 65 % de la taxe d'habitation des 20 % des ménages les plus aisés. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables. Les collectivités sont compensées de la perte de produit de la taxe d'habitation, pour les communes, par la perception de la part de la taxe sur les propriétés bâties perçues précédemment par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.

### Les conséquences pour les collectivités locales

La loi de Finances 2022 ne prévoit pas de réforme d'ampleur pour les collectivités contrairement aux précédentes.

#### ➤ **Maintien des dotations de fonctionnement et d'investissement**

Le Gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Toutefois, les fonds de péréquation, dotations de solidarités urbaines et rurales seront en augmentation chacune de 95 millions d'euros. Ce qui entraînera un redéploiement de crédits au sein de la DGF des communes.

#### ➤ **Evolution des indicateurs financiers**

A la suite de la réforme de la taxe d'habitation, les indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale) évoluent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. De nouvelles ressources seront intégrées comme les droits de mutation à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes électriques... Le calcul sur l'effort fiscal sera simplifié en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités. Cette réforme n'est pas neutre et pourra impacter plusieurs dotations et la répartition des dotations de péréquation.

Pour les communes, un système de lissage de 2022 à 2028 est prévu pour neutraliser les variations des indicateurs communaux liées aux effets des réformes des indicateurs financiers.

#### ➤ **Des subventions pour la transition écologique**

Le soutien à l'investissement local dans le cadre du plan de relance sera doté de 276 millions d'euros de crédits en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnel (DSIL). En

parallèle, environ 500 millions de dotations exceptionnelles à l'investissement local devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance : 300 millions au titre de la DSIL et 100 millions pour la dotation rénovation thermique et pour la dotation régionale d'investissement. Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) seront abondés de 350 millions d'euros dans le cadre du DSIL. Le budget de l'Etat prévoit également le redéploiement de certains crédits du plan de relance.

# La situation financière de Saint-Sauveur-Villages

## Une situation saine mais fragile

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, etc.). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

	2019	2020	2021
CAF brute	426 643,00 €	449 693,00 €	539 420,41 €
CAF brute/habitants	114 €/hab	120 €/hab	144,42 €/hab
Moyenne départementale /hab	221 €/hab	221 €/hab	

La capacité d'autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

	2019	2020	2021
CAF nette	-59 633,00 €	298 805,00 €	95 862,39 €
CAF nette/habitants	-16 €/hab	80 €/hab	25,67 €/hab
Moyenne départementale /hab	134 €/hab	146 €/hab	146 €/hab

La CAF nette de la commune, après avoir été négative en 2019 (la commune ne dégagait pas les ressources nécessaires sur son fonctionnement courant pour faire face au remboursement des emprunts) redevient positive en 2020. **En 2021, la CAF nette plonge de nouveau du fait du remboursement des prêts relais contractés pour le commerce de Le Mesnilbus et la salle polyvalente de Saint-Michel-de-la-Pierre.** Sans le remboursement des prêts relais, la CAF nette serait de 395 862,39 € soit 105,99 € par habitants.

Néanmoins, la faiblesse de cette CAF nette est un signe de fragilité.

### **Point de vigilance**

*La faiblesse de la CAF nette est un signe de fragilité. Le budget doit dégager des marges de manœuvre en fonctionnement pour financer les projets d'investissement.*



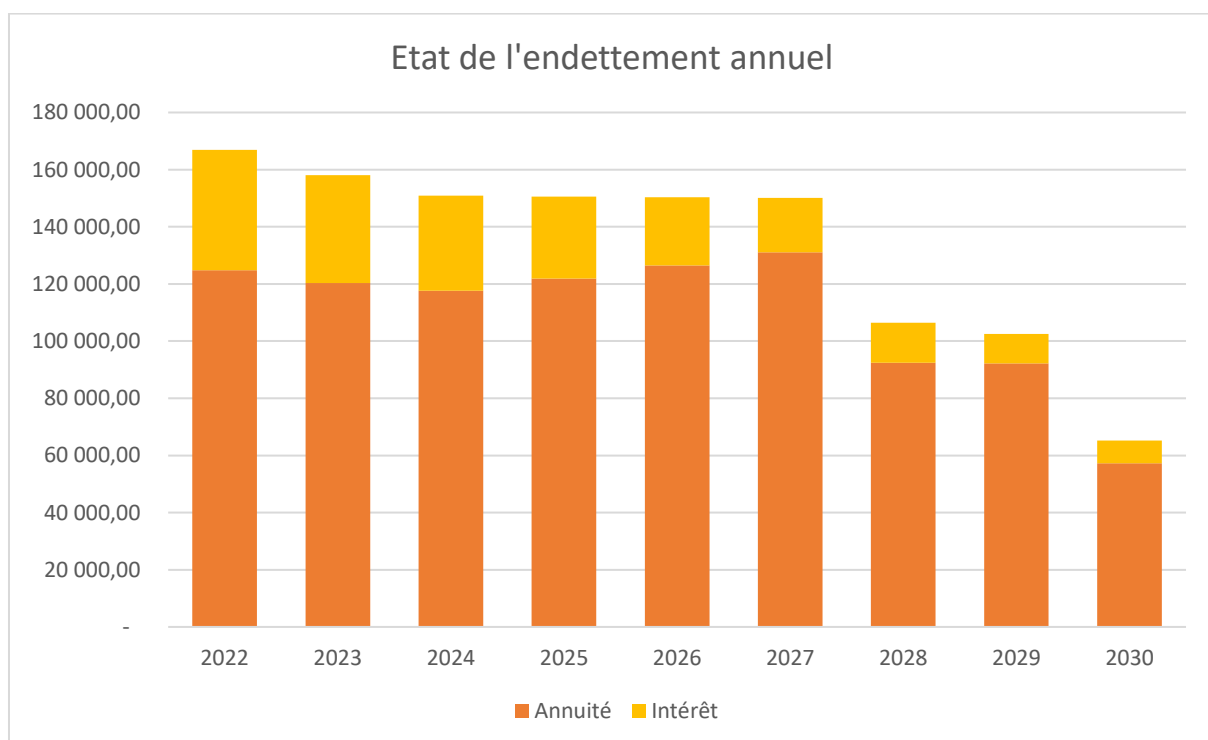
## Un endettement maîtrisé

L'encours de la dette correspond aux emprunts contractés par la commune et non remboursés à la date de l'arrêt comptable.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 1 176 994,98 €, soit en donnée comparée 315 €/hab alors que la moyenne départementale de la strate est de 790 €/habitants. L'annuité en capital est de 443 558,02 €, soit 118 €/habitants, contre une moyenne départementale de 94 €/habitants. 2021 est une année exceptionnelle car deux prêts relais (commerce Le Mesnilbus, salle de convivialité de Saint-Michel-de-la-Pierre) ont été remboursés pour un montant de 300 000 €.

	2021	Moyenne/hab	Comparaison départementale
Encours de la dette	1 176 994,98 €	315 €/hab	790 €/hab
Annuité en capital	443 558,02 €	118 €/hab	94 €/hab
Intérêts	47 268,15 €	12,66 €/hab	19 €/hab

Etant donné certains taux très élevés, la renégociation des prêts a été étudiée, mais cela ne s'avère pas avantageux pour la commune du fait des coûts que représenteraient les frais pour remboursement anticipé.



# 2022, un budget d'impulsion

## Une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

### Retour sur 2021

Avec un bon taux de réalisation des dépenses prévues en mars dernier, on constate un budget 2021 sincère.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
<b>Chap.</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget</b>	<b>Real.+Eng.+ Encours</b>	<b>% Réalisation</b>
011	Charges à caractère général	576 358,00	511 294,14	88,71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	707 017,00	706 787,00	99,96%
014	Atténuations de produits	309 095,00	309 091,92	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	198 800,00	161 203,59	81,09%
66	Charges financières	47 666,00	47 268,15	99,17%
67	Charges exceptionnelles	139 587,00	299,07	0,21%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	25 000,00	0,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	1 770,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	308 303,62	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	476 112,00	476 185,46	100,02%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 789 708,62</b>	<b>2 212 129,33</b>	<b>79,30%</b>

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Evolution 2019-2021</b>	<b>Dépenses 2021 en €/hab</b>	<b>Moyenne pour les communes nouvelles de la même strate (en €/hab)</b>
<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Charges générales</b>	508 096,96	474 796,99	511 294,14	0,63%	137	253
<b>Charges de personnel</b>	554 885,79	552 896,60	706 787,00	27,38%	189	390
<b>Atténuations de produits</b>	313 516,92	309 131,91	309 091,92	-1,41%	82	29
<b>Charges de gestion courante</b>	154 988,25	155 921,20	161 203,59	4,01%	43	
<b>Charges financières</b>	56 818,89	53 452,89	47 268,15	-16,81%	12	18
<b>Charges exceptionnelles</b>	12 471,73	4 432,03	299,07	-97,60%		
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	498 424,00	515 338,83	476 185,46	-4,46%	127	
	<b>2 099 202,54</b>	<b>2 065 970,45</b>	<b>2 212 129,33</b>	<b>5,38%</b>	<b>592</b>	<b>783</b>

Après une année 2020 exceptionnelle marquée par la crise sanitaire et les élections municipales, les charges à caractère général reviennent au niveau connu en 2019. L'augmentation du prix de l'énergie est compensée par une faible utilisation des bâtiments communaux à usage collectif.

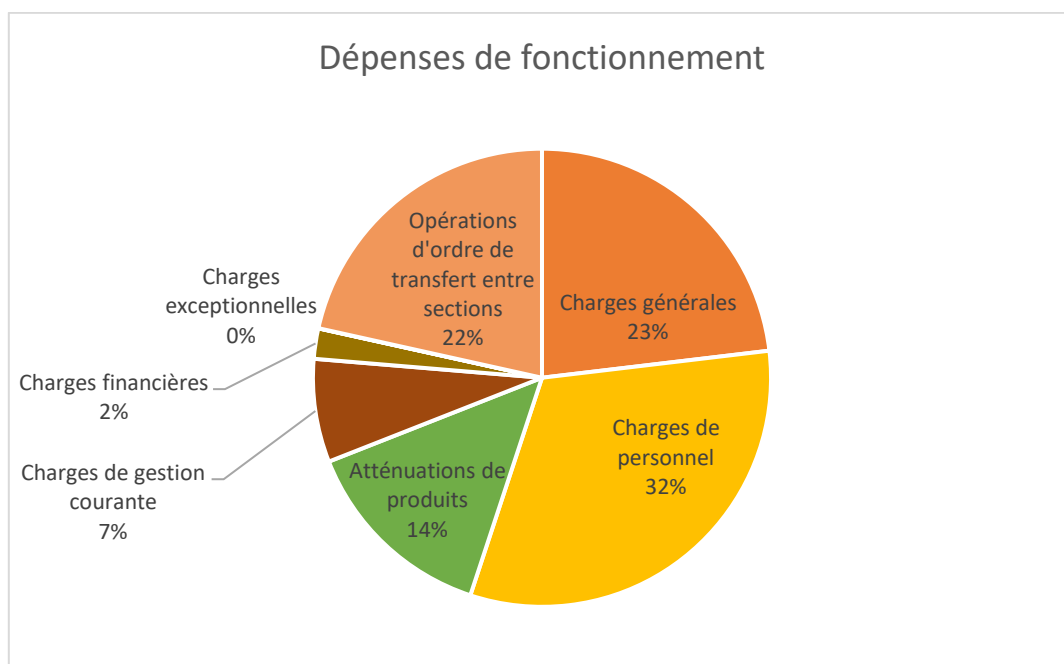
Un certain nombre de projets ayant vu le jour en 2021 ont été financés dans la section de fonctionnement : résidence d'architecte, étude SDEM, etc.

On constate une forte augmentation des charges de personnel entre 2020 et 2021. Toutefois, elles restent bien en deçà des ratios des communes de la même strate (43 %).

L'augmentation des charges de personnel s'explique de cette façon :

- Le recrutement d'un DGS
- Le recrutement d'un agent de restauration scolaire (ratios imposés par le département)
- L'augmentation du temps de travail d'un agent d'accueil
- Le remplacement des agents en arrêt maladie
- Les postes pour le protocole sanitaire dans les écoles
- Le changement de la restauration scolaire de La Ronde-Haye
- Le paiement des assurances statutaires de 2020
- Le glissement vieillesse technicité
- L'attribution de la NBI aux agents concernés
- Les indemnités de fin de contrat

Au-delà de l'aspect purement financier, les ressources humaines ont fait l'objet d'une attention particulière en 2021. A la suite de la création de la commune nouvelle, il était nécessaire de réorganiser les services de la mairie : organigramme, mise en place des fiches de poste, mise en place des entretiens professionnels, réorganisation du service de restauration scolaire, mise en place du compte épargne temps, RIFSEEP, attribution de la NBI, rédaction des lignes directrices de gestion.



## Perspectives 2022

### *Les charges à caractère général*

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires à son fonctionnement. Les prévisions budgétaires devront prendre en compte l'inflation des produits et matériaux du fait de la crise sanitaire et de l'augmentation du prix des matières premières. L'augmentation du prix des fluides est également à prendre en compte. Dans ce contexte, il est d'autant plus intéressant de miser sur des investissements vertueux en matière énergétique pour arriver à une maîtrise globale de ces postes. Les résultats de l'audit énergétique réalisé par le SDEM permettront d'envisager des pistes d'économies en matière énergétique.

L'harmonisation et le regroupement des différents contrats de la collectivité (maintenance, contrôle périodique, etc.) va être engagé dans l'objectif, comme pour les assurances, de réaliser des économies.

En 2022, il sera demandé aux services de la collectivité d'engager une réflexion afin de tendre vers des achats plus vertueux d'un point de vue tant économique qu'écologique.

#### **Point de vigilance**

*L'évolution de l'inflation du prix des matières premières sera à observer tout au long de l'année 2022 afin d'éviter une augmentation des charges à caractère général.*

### *Les ressources humaines*

En 2022, l'objectif est de stabiliser les dépenses de personnel.

Toutefois, le budget doit prendre en compte, les évolutions suivantes :

- Le glissement vieillesse technicité,
- L'augmentation du SMIC horaire au 1<sup>er</sup> octobre 2021 qui a pour conséquence la modification des grilles indiciaires,
- Le versement de la prime inflation avec une compensation sur les charges,
- Le recrutement du service civique (100 € par mois pour la collectivité),
- La rémunération des agents recenseurs, dont l'INSEE remboursera une partie,
- Les indemnités de licenciement pour un agent inapte physiquement (+10 000 €),
- Le décalage des remboursements des mises à disposition de CMB à la commune,
- Le remplacement de deux agents en arrêt maladie de longue durée,
- Le financement des recrutements 2021 sur l'année entière,

Les dépenses liées à l'Atlas de la biodiversité communale sont également intégrées au chapitre 012.

### *Soutien aux associations*

Le soutien aux associations est reconduit en 2022. Les associations pourront bénéficier de subventions de fonctionnement, de subventions exceptionnelles pour un projet particulier, de la subvention pour l'organisation du repas des aînés et de la subvention pour l'organisation du Noël des enfants. Cette dernière subvention sera versée en 2022 au titre de l'organisation 2021.

- Enveloppe : 25 000 €

*Remboursement du capital de la dette*

En 2022, le capital restant dû est de 1 176 773,74 € avec une annuité de **124 839,28 €** de capital à rembourser et de **42 143,38 €** d'intérêts.

Cette année, deux emprunts se clôtureront.

## Quels projets pour une commune nouvelle ?

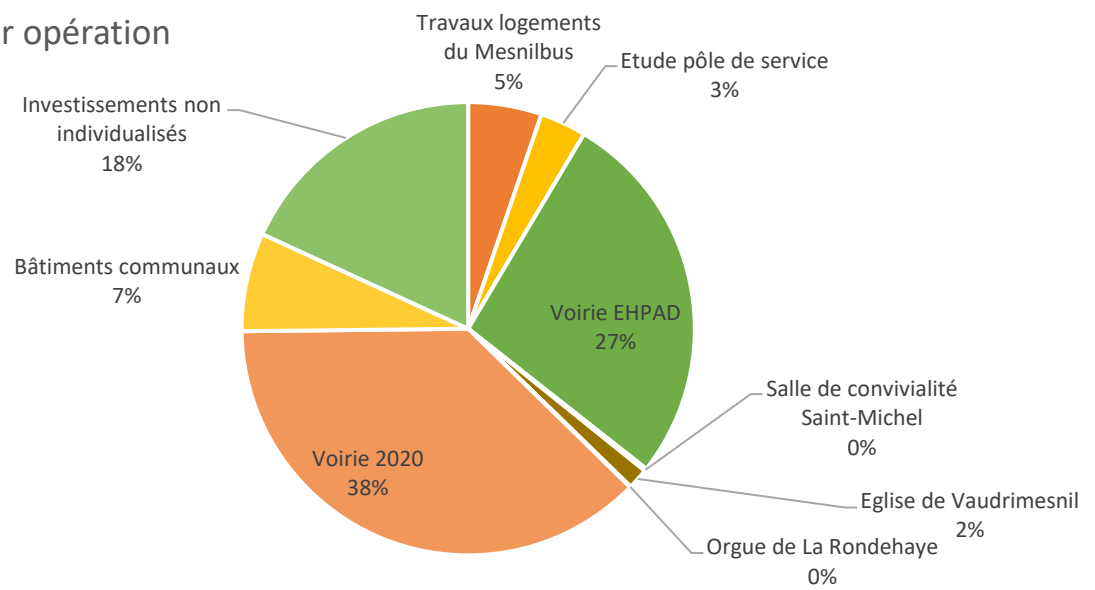
### Retour sur 2021

Un certain nombre de projets prévus en 2021 n'ont pas vu le jour. Certains ont demandé plus de temps que prévu mais seront réalisés en 2022 : rénovation de l'orgue de La Ronde-Haye, église de Saint-Sauveur-Lendelin, pignon de la mairie annexe de Vaudrimesnil, numérotation, etc. Les crédits prévus dans le programme de voirie ont presque tous été consommés, ainsi 5 routes ont été rénovées. Ainsi, 65 % des investissements sont consacrés à la voirie.

Dans les investissements ne faisant pas l'objet d'une opération spécifique on peut noter les équipements destinés aux services de la collectivité : matériel informatique, voiture pour les services techniques, etc. Le service d'autopartage est également un investissement marquant de l'année 2021.

Dépenses d'investissement par opération	Budget	Réalisation	% réalisation
Travaux logements du Mesnilbus	30 000,00	28 634,72	95,45%
Eglise de SSL	126 000,00	-	0,00%
Etude pôle de service	18 000,00	18 000,00	100,00%
Voirie EHPAD	154 798,00	147 684,92	95,40%
Salle de convivialité Saint-Michel	1 500,00	994,80	66,32%
Eglise de Vaudrimesnil	8 087,00	8 086,20	99,99%
Orgue de La Ronde-Haye	62 985,00	336,92	0,53%
Changement de fenêtre Mairie Saint-Michel	4 000,00	-	0,00%
Pignon mairie de Vaudrimesnil	8 700,00	-	0,00%
Voirie 2020	233 822,00	204 618,42	87,51%
Bâtiment service technique	15 000,00		0,00%
Voie de dégagement de La Ronde-Haye	23 000,00		0,00%
Bâtiments communaux	56 933,00	38 366,40	67,39%
Maison de Vaudrimesnil	30 000,00	-	0,00%
Numérues	16 920,00	-	0,00%
Cavernes SSL	1 800,00	1 800,00	100,00%
Parking de la salle de convivialité	23 655,00	-	0,00%
Investissements non individualisés	236 005,00	99 017,77	41,96%
	<b>1 051 205,00</b>	<b>547 540,15</b>	<b>52,09%</b>

## Dépenses d'investissement par opération







## Perspectives 2022

2022, année de la jeunesse

### 2022, des projets pour la jeunesse

Face au constat du manque d'équipements pour les jeunes et les adolescents alors que les moins de 14 ans représentent 20 % de la population, nous avons décidé, pour cette année 2022, de leur donner la priorité en termes d'investissements avec :

-  Mise en place d'un conseil municipal des jeunes
-  Jeux pour enfants
-  Aménagement d'un terrain multisport
-  Projet d'aménagement autour du pôle scolaire





➤ **Budget prévisionnel : 204 000 €**

### Faire vivre la transition

Au cœur du projet de Saint-Sauveur-Villages, la transition écologique s'inscrit comme un fil rouge des actions de la collectivité.

La mobilité est l'un des enjeux forts de cette transition. La municipalité construit une démarche globale de développement pour créer des liaisons douces entre tous les villages et proposer une alternative au « tout voiture ».

Plus globalement, les projets s'inscriront dans une ambition de pédagogie et d'accompagnement vers de nouvelles pratiques plus durables.





-  Schéma directeur des mobilités actives
-  Plan alimentaire territorial
-  Aménagement du plan d'eau
-  Atlas de la biodiversité communale

➤ **Budget prévisionnel : 136 500 €**



## Le patrimoine historique, vecteur d'identité






Le patrimoine construit est un témoin visible de ceux qui ont œuvré avant nous pour le bien commun. Il nous semble important de préserver cet héritage qui nous dit beaucoup sur nos identités aujourd'hui et participe au rayonnement et à la singularité de notre commune.

-  Rénovation de l'intérieur de l'église de Saint-Sauveur-Lendelin
-  Rénovation de l'orgue de l'église de La Ronde-Haye
-  Toiture église de Saint-Aubin-du-Perron
-  Aménagement de la fontaine Saint-Méen à Ancteville

➤ **Budget prévisionnel : 210 000 €**

## Un patrimoine communal à entretenir

Le parc des bâtiments communaux nécessite une attention bien particulière : en effet, il est vieillissant et ne répond plus dans de nombreux cas aux exigences d'isolation et de confort. Il est donc important de s'engager dans un programme pluriannuel de travaux de rénovation.






-  Bâtiment technique : maîtrise d'œuvre
-  Rénovation de logements
-  Rénovation du pignon de la mairie annexe de Vaudrimesnil
-  Rénovation du gîte de La Ronde-Haye
-  Toiture de la salle des fêtes et du logement d'Ancteville

➤ **Budget prévisionnel : 185 000 €**

## Voirie et cadre de vie

Les résultats de l'enquête adressée aux habitants fin 2020 ont fait apparaître un souci partagé autour des questions de sécurité routière. C'est ce qui va guider les projets 2022 autour de la voirie.

L'équipe municipale a fait le choix également de résoudre les problèmes liés à l'adressage en engageant un programme de remise à plat de la numérotation et de la dénomination de voies sur la commune nouvelle.

-  Poursuite du programme de voirie
-  Numérotation des voies
-  Aménagement du parking de la salle de convivialité de Saint-Michel-de-la-Pierre
-  Sécurisation de la sortie de bourg de La Ronde-Haye
-  Sécurisation de la RD53

➤ **Budget prévisionnel : 312 000 €**

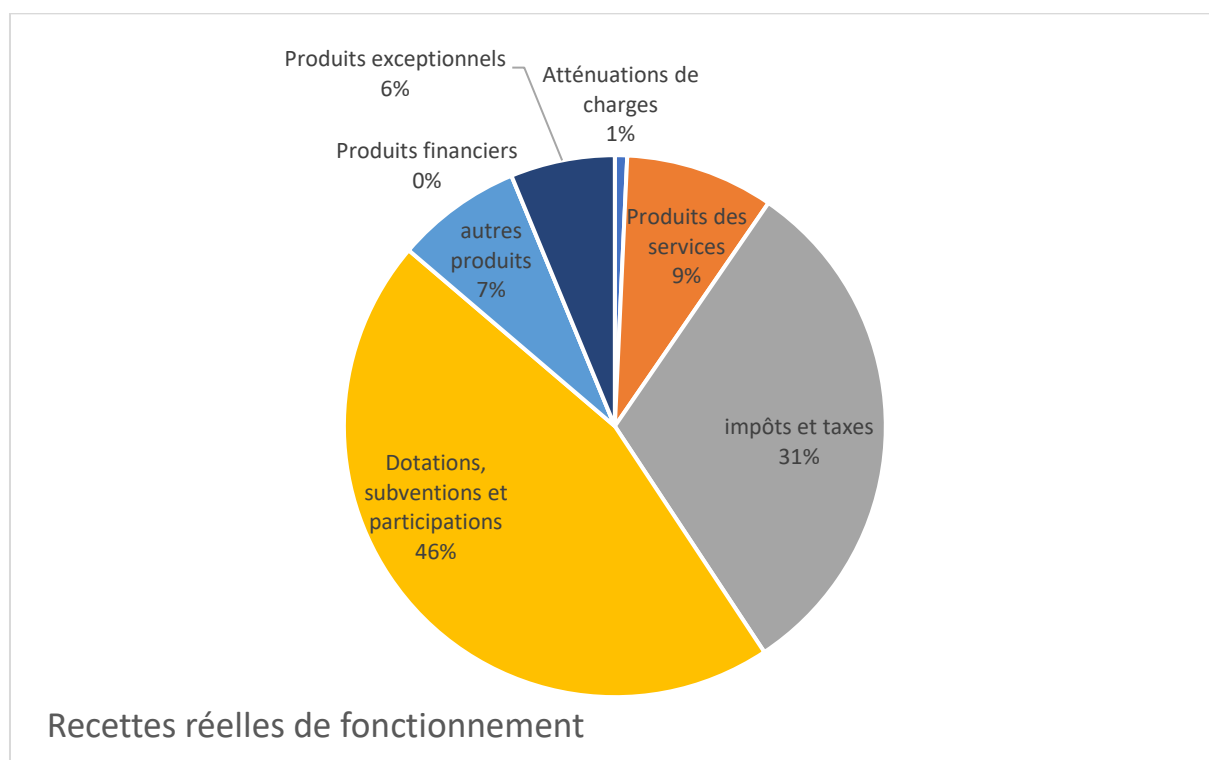


## Recettes de fonctionnement

### Retour sur 2021

Les recettes réelles ont augmenté de plus de 13 % entre 2019 et 2020

Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	Evolution 2019-2021
Atténuations de charges	26 178,50	8 772,64	16 652,20	-36,39%
Produits des services	157 366,45	180 175,37	197 465,54	25,48%
impôts et taxes	636 931,96	647 469,13	707 611,21	11,10%
dont impôts locaux	509 426,00	507 485,00	568 981,00	11,69%
Dotations, subventions et participations	985 415,59	996 504,91	1 036 431,84	5,18%
autres produits	199 010,90	161 773,90	171 193,55	-13,98%
Produits financiers	2,79			-100,00%
Produits exceptionnels	4 515,03	5 628,55	141 797,21	3040,56%
<b>Recettes réelles</b>	<b>2 009 421,22</b>	<b>2 000 324,50</b>	<b>2 271 151,55</b>	<b>13,03%</b>
Excédent de fonctionnement reporté	649 465,86	446 576,33	450 084,62	-30,70%
opération d'ordre	-	69154,24	82 512,26	
<b>Recettes totales</b>	<b>2 658 887,08</b>	<b>2 516 055,07</b>	<b>2 803 748,43</b>	<b>5,45%</b>



## Les perspectives 2022

### Produits des services

Compte tenu de la situation sanitaire incertaine, les projections concernant les locations des salles polyvalentes resteront prudentes cette année encore.

La mise en place de la facturation sociale de la restauration scolaire ne devrait pas avoir d'incidence négative sur le budget, les pertes étant entièrement compensées par l'Etat.

Une attention particulière est portée aux défauts de paiement.

### Les dotations

La dotation globale de fonctionnement est constituée de plusieurs dotations. La dotation globale de fonctionnement, composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation.

	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	433 027,00	392 048,00	428 524,00
Dotation de solidarité rurale	33 517,00	380 851,00	428 988,00
Dotation nationale de péréquation	125 616,00	124 567,00	125 306,00
<b>Total</b>	<b>592 160,00</b>	<b>897 466,00</b>	<b>982 818,00</b>
€/habitants	158,54	240,29	263,14
Moyenne de la strate en €/hab	147,00	147,00	147,00

La création de la commune nouvelle a permis un bénéfice de plus de 300 000 € de dotation de l'Etat.

#### **Point de vigilance**

*Les dotations représentent 43,19 % des produits réels alors que la moyenne de la strate s'élève à 14,56 %. Les recettes de fonctionnement de la commune dépendent donc principalement des dotations de l'Etat. C'est un risque financier important compte tenu de l'incertitude concernant l'évolution des indicateurs financiers.*

### Projections 2022

A l'heure du vote du budget, les montants des dotations ne sont pas connus. Compte tenu de la loi de finances, le budget se base sur l'hypothèse d'un maintien des dotations.

### La fiscalité

La commune de Saint-Sauveur-Villages compte 1 897 foyers fiscaux, dont 58,1 % sont imposables (contre 50,4 % dans le département de la Manche). Le revenu fiscal moyen par foyer est de 21 866 €, il est de 12,04 % inférieur à la moyenne départementale (24 859 €).

	Bases communales	Moyenne en €/habitant	Moyenne régionale pour commune de la même strate
Taxe sur le foncier bâti	1 700 500 €	455 €	1 060 €
Taxe sur le foncier non bâti	473 300 €	127 €	68 €

Les bases communales (en valeur relative) pour la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti sont nettement inférieures à la moyenne relevée pour des communes de la même strate démographique en Normandie.

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus les produits de la taxe d'habitation, qui est compensée par la récupération du taux de la taxe sur le foncier bâti du département. Néanmoins, la faiblesse des bases de foncier bâti reste un point faible pour la commune. Seule la base de taxe sur le foncier non bâti est supérieure à la moyenne, toutefois c'est une taxe qui ne représente que 18,48 % des recettes perçues par la collectivité.

Les dotations de l'Etat ne permettent pas de compenser la faiblesse de la fiscalité.

#### **Point de vigilance**

*En près de 20 ans, les taux de la fiscalité locale n'ont pas augmenté dans la majorité des communes historiques, sauf lors de la réforme de la taxe professionnelle, au profit de la fiscalité intercommunale. Or, l'inflation est en moyenne de 1,4 % par an depuis les années 2000.*

	Taux voté en 2021*	Taux moyen de la strate	Produits des impôts en 2021	Produits en €/hab	Moyenne de la strate en €/hab
TFB	11,23%	18,97%	555 050,00	51,00	242,00
TFNB	19,84%	48,55%	93 903,00	25,00	13,00
			648 953,00,00		

\*Taux moyen pondéré hors intégration de la part départementale

#### *Projections 2022*

La loi de finances prévoit une revalorisation des bases de 3,4 %.

	Taux 2021	Bases prévisionnelles 2022	Produit fiscal attendu
TFB	32,65 %	1 708 784	557 918
TFNB	19,84 %	472 754	93 794
			651 712

Depuis deux ans, la situation de la commune rend nécessaire de mettre en place une politique volontariste de redynamisation de la commune et des services offerts aux citoyens, de rattrapage d'un

retard certain dans l'organisation et la modernisation des moyens ainsi que d'entretien et de renouvellement d'un patrimoine vieillissant, faute d'une maintenance adéquate.

Les recettes actuelles ne sont pas à la hauteur d'une commune de plus de 3500 habitants. Elles ne permettent pas, actuellement, d'envisager tous les investissements nécessaires.

#### **Simulation de la trésorerie avec variation proportionnelle des taux**

	<b>Bases 2022</b>	<b>Taux 2021*</b>	<b>Produits prévisionnels</b>	<b>Simulation taux*</b>	<b>Produits prévisionnels</b>
TFB	1 708 784	32,65 %	557 918 €	35,07 %	599 271 €
TFNB	472 754	18,84 %	93 794 €	21,31 %	100 744 €
			<b>651 712 €</b>		<b>700 015 €</b>

*\*avec le taux départemental*

## Recettes d'investissement

### Retour sur 2021

RECETTES d'INVESTISSEMENT	
Dotations	115 883,74
Subventions d'investissements	10 913,56
Emprunts et dettes assimilées	776,07
Excédent d'investissement reporté	610 869,62
Virement de la section de fonctionnement	-
Opération d'ordre et de transfert	476 185,46
	1 214 628,45

Les recettes d'investissement permettent de dégager un excédent de 140 367,02 € à la fin de l'année 2021.

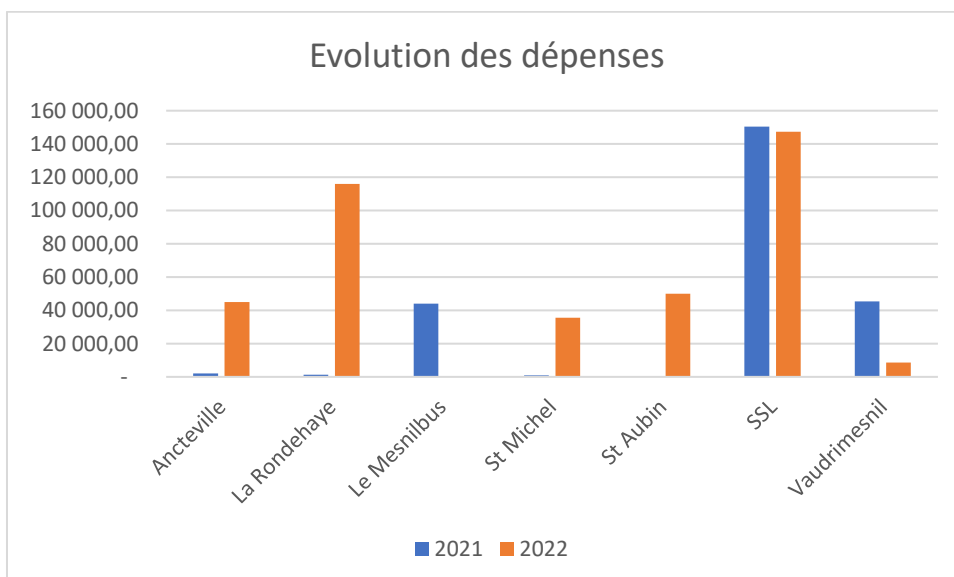
### Perspectives 2022

	2019		2020		2021	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 099 202,54	2 153 712,58	2 065 970,45	675 292,37	2 212 129,33	1 074 261,43
Recettes	2 676 887,08	2 014 703,47	2 516 055,07	1 286 161,99	2 803 748,43	1 214 628,45
Excédent	577 684,54		450 084,62	610 869,62	<b>591 619,10</b>	<b>140 367,02</b>
Déficit		- 139 009,11				

Au vu de la balance budgétaire 2021, l'excédent d'investissement s'élève à 140 367,02 €.

D'après les premières esquisses du budget, 50 % de l'excédent de fonctionnement reporté pourra être mobilisé pour financer les projets d'investissements.

## Zoom sur les communes déléguées



\*Manque les montants des travaux de voirie



## Les budgets annexes

---

### Lotissement Georges Girard

**Bilan :**

Dépenses	1 099 265,69 €
Recettes	1 014 142,76 €
Solde	- 85 122,93 €

Des subventions d'équilibre ont été versées précédemment : 100 000,00 € en 2016 et 50 000,00 € en 2017.

**Déficit total : 235 122,93 €**

### Lotissement Le Mesnilbus

Dépenses	152 498,55 €
Recettes	142 163,70 €
Solde	- 10 334,85 €

### Lotissement Vaudrimesnil

*En cours de commercialisation*

Dépenses	253 943,25 €
Recettes	221 000,00 €*
Solde	- 32 943,25 €

*\*avec prévision des recettes 2022 (2 lots réservés)*

#### **Point de vigilance**

Les budgets annexes de lotissements doivent être indépendants et être équilibrés. Le Conseil Constitutionnel estime qu'une collectivité ne peut pas vendre un terrain pour un prix inférieur à sa valeur. Le versement d'une subvention du budget principal à un budget annexe de lotissement doit donc pouvoir être justifié pour des raisons objectives : intérêt général, carence de l'offre, contreparties apportées à la collectivité, etc.

### Perspectives 2022

Le budget principal devra abonder les projets de lotissements pour un montant de **128 401,03 €**.

## Budget assainissement

Le budget assainissement dégage de faibles marges de manœuvre au vu du projet de réhabilitation des réseaux de la commune déléguée de Saint-Sauveur-Lendelin (évaluation 2018 : 700 000 € sur 5 ans).

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	170 274,55	79 954,19
Recettes	233 461,22	135 081,15
Résultat 2021	23 342,42	13 256,10
Résultat reporté	39 844,25	41 870,86
Total	63 186,67	55 126,96
Reste à réaliser		5 739,96

L'avancement du projet de réhabilitation des projets n'est pas assez avancé pour le prévoir dès maintenant dans le budget 2022.